

Les nez électroniques Alpha MOS reconnus aussi dans la réglementation du compostage

Toulouse, le 20 Mai 2009: Alpha M.O.S., (Euronext Paris, Eurolist C, ISIN : FR0000062804-ALM), leader mondial de la fabrication de nez et langues électroniques à usage industriel, voit ses nez électroniques sans fil reconnus dans les arrêtés réglementaires du secteur du compostage.

Nuisances odorantes dans l'environnement : la réglementation se renforce.

Dans de nombreux domaines (équarrissage, compostage, stations d'épuration ...), la gestion des nuisances odorantes générées par l'exploitation de ces sites est une préoccupation majeure car elle touche au bien-être du voisinage et à l'image de la société exploitante.

Les nez électroniques déjà cités dans la réglementation de l'équarrissage sont maintenant intégrés dans celle du compostage.

L'arrêté ministériel du 22 avril 2008, qui fixe les règles techniques applicables aux installations de compostage, impose aux exploitants une obligation de résultats en matière de maîtrise des nuisances odorantes : elles doivent être limitées à une valeur de 5 unités d'odeur par mètre cube en périphérie du site. Dans l'article 27, le débit d'odeur des principales sources odorantes doit être mesuré à une périodicité fixe. Le nombre de ces campagnes de mesure peut être réduit en cas d'utilisation d'un système de contrôle continu tel les nez électroniques.

Les solutions Alpha MOS reconnues à nouveau par la réglementation

Depuis plusieurs années, Alpha MOS propose une solution de suivi en continu des odeurs sur le terrain, adaptable à chaque site. La solution complète intègre des campagnes de mesure d'odeurs (notamment par olfactométrie pour calcul du débit d'odeurs), une étude d'impact avec modélisation et un réseau de nez électroniques de terrain dédiés à l'environnement. Placés à la source, ces instruments RQ BOX (Air Quality Box) permettent d'assurer un suivi continu des émissions et d'alerter en cas d'apparition d'événements olfactifs suspects.

En diminuant le nombre de campagnes olfactométriques humaines, la solution Alpha MOS représente ainsi pour les exploitants de sites de compostage un outil de mesure rentable ainsi qu'un moyen de contrôle des installations, s'inscrivant dans une démarche de progrès continu.

Ces systèmes ne se limitent pas au simple constat mais permettent aussi de piloter les installations de traitement. Ainsi, avec les instruments Alpha MOS, il est possible de déclencher ou d'arrêter automatiquement certains traitements d'odeurs (rampe de désodorisation) en fonction du niveau d'odeurs atteint. Cette optimisation des procédés de traitement génère des économies importantes (produits de traitement) et aide à préserver de façon significative des ressources rares comme l'eau.

M. Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'Alpha M.O.S., commente : « La diffusion récente de cet arrêté ministériel auprès des exploitants et des collectivités territoriales prouve à nouveau la reconnaissance, par les instances ministérielles et normatives, des solutions techniques développées par notre société. En multipliant ses installations de modules de nez électroniques RQ Box auprès de tous les acteurs majeurs de ce secteur, Alpha M.O.S. continue à affirmer sa position de leader dans la détection des odeurs générées par des sites industriels en France et à l'étranger.»



À propos d'Alpha M.O.S.

Créée en 1993 par Jean-Christophe MIFSUD, Alpha M.O.S., spécialiste de la numérisation de l'odorat et du goût, est leader mondial de la fabrication de nez et langues électroniques à usage industriel avec plus de 700 instruments vendus dans le monde. Pour l'exercice 2007/2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5,667 M€.

Contact:

Alpha MOS Kevin Taylor, Directeur Administratif et Financier Tél: 05 62 47 51 11 finance@alpha-mos.com